

## Cadences infernales, cycles longs, pressions,...

# Le ras-le-bol des salariés FEV des Bancs à Rouleaux

Petit à petit, l'ensemble des bancs à rouleaux de Lardy a été sous-traité. Ils sont maintenant tous opérés par des salariés de FEV qui subissent de plein fouet la hausse de charge liée aux questions de dépollution. Depuis au moins 2 ans, des périodes de suractivité ponctuelles mettent leurs nerfs à rude épreuve : cadences infernales (préparation de l'essai, réalisation, sortie du véhicule du banc), stress notamment pour les essais d'homologation, heures supplémentaires imposées tardivement,... A cela se sont ajoutés depuis 1 an de nouveaux cycles beaucoup plus longs en lien avec les normes EU6d-temp. Au cycle NEDC de 20 min de conduite, puis au cycle WLTC de 30 min, se sont maintenant ajoutés des cycles de... **2 heures de conduite !**

Des cycles plus dynamiques qui demandent donc une attention extrêmement soutenue pendant 2 heures, le tout bien sûr avec d'autres cycles à réaliser dans la même journée. Les salariés de FEV ont commencé à remonter les effets négatifs sur leur santé (fatigue, tension, etc.) et ont demandé que, pour chacun de ces cycles longs, un changement de conducteur ait lieu au bout d'une heure (comme le codage prévu par la méthodologie le permet). Mais leur hiérarchie n'a accepté qu'une limitation à un cycle par jour et par salarié.

Cela ne répondant pas à leurs demandes, ils ont écrit une pétition (voir texte ci-dessous) qui a rassemblé 12 signatures sur les 15 salariés concernés. En parallèle, les élus CGT-Lardy au CHSCT remontaient le problème, ce qui a conduit au déplacement du médecin du travail de FEV à Lardy. Mais là non plus, pas d'avancée : les seules préconisations « médicales » ont été de changer la luminosité des écrans qui servent à visualiser les vitesses « véhicule » des cycles et à abaisser ces écrans car, « *d'après des études, on ne cligne pas assez des yeux quand on les lève trop* » !

**Le résultat de l'immobilisme de la direction de FEV, c'est pour l'instant un turn-over important chez les salariés des bancs à rouleaux qui en ont rapidement assez de leurs conditions de travail. Pourtant, Renault et FEV ont largement de quoi embaucher des salariés pour assurer des conditions décentes de travail à tous, surtout avec les bénéfices annoncés cette année. La CGT-Lardy soutient les salariés des bancs à rouleaux dans leurs demandes justifiées.**

**La question des salaires est également à l'ordre du jour chez FEV puisque la CGT de FEV appelle les salariés du site de Rouen (site historique d'ETS puis D2T) à la grève mardi 3 avril de 11h à 15h dans le cadre des Négociations Annuelles Obligatoires 2018.**

### Texte de la pétition :

« Depuis plusieurs mois, nous remontons chaque semaine les mêmes problématiques rencontrées lors de la réalisation d'essais sur banc à rouleaux, comme par exemple :

- Les difficultés pour un seul opérateur à réaliser un essai sur une durée longue (supérieure à 35 minutes) : la réalisation d'un essai demande une concentration importante et la fatigue est à l'origine d'une forte tension psychologique pour éviter des erreurs  
- La surcharge et la non-flexibilité des plannings en cas de panne ou de retards, entraînent tension, stress et nervosité des opérateurs.

En tant qu'opérateurs, nous souhaitons être entendus et ne pas subir les pressions de nos responsables et dirigeants et nous demandons :

- Un changement de conducteur pendant les longs cycles, comme cela a été prévu dans le codage de certains cycles  
- Le respect du temps alloué au capacitair  
- Des temps de pause adéquats pour chaque type de cycle (PC, après cycle)

Sans réponse positive de la part de la direction sous 15 jours, nous envisagerons d'autres actions. »

## Congés et samedi férié : exemple du 14 juillet 2018

Comme le 14 juillet 2018 tombe un samedi, plusieurs salariés se demandent comment le décompte des jours de congés est réalisé quand on en pose autour de ce samedi. Pour récupérer une journée de congés dans les compteurs, il faut poser des congés incluant le vendredi 13 juillet et qui ont une durée au moins égale à une semaine complète (ou épuisant une semaine déjà entamée sur les congés payés, supplémentaires ou reportés). Il faut par ailleurs que le vendredi et lundi soient habituellement travaillés.

Par ex., un salarié souhaitant prendre la semaine du 16 au 20 juillet, peut poser 6 jours de congés du vendredi 13 juillet inclus au vendredi 20 juillet inclus : il ne verra son compteur déduit que de 5 jours (à contrôler après validation des congés par le hiérarchique). **N'hésitez pas à nous contacter en cas de problème.**



# Travaux de voirie sur le site : mais quel chantier !

Vous avez été nombreux à être agacés et perdus ce lundi matin. En effet en arrivant sur le site, de lourds travaux de voirie étaient en place avec beaucoup de routes barrées dont la route qui fait le lien entre le Nord et le Sud du site (entre le L16 et le L25). Travaux qui, on imagine, étaient prévus depuis longtemps mais sur lesquels la direction n'a pas jugé utile de communiquer, à part quelques lignes dans le fond d'un Clic'Infos pour ceux qui ont le temps de le lire.

Pour un site qui accueille 2500 salariés et 1000 véhicules, c'est vraiment de l'amateurisme. Parmi les incohérences qu'on a tous pu constater : des sens interdits à respecter et d'autres non, des barrières au milieu des routes mais sans aucune indication, pas de déviations indiquées pour les piétons, ce qui en a conduit beaucoup à se retrouver au milieu d'engins de chantier... Il a fallu attendre le milieu de matinée pour que la direction communique l'itinéraire de délestage avec des trajets indiqués à la va-vite au feutre. Quant aux questions qui se sont posées aux salariés pour effectuer leur travail (accès des véhicules aux bancs à rouleaux ou aux pompes du L16, transport d'un véhicule instrumenté pour un crash avec les engins de chantier bloquant la route), on a tous eu le sentiment qu'elles n'avaient en aucun cas été anticipées. Et si une ambulance ou les pompiers extérieurs avaient dû se rendre sur le site, qu'est-ce que la direction avait prévu ? Un gardien pour les accompagner ? À condition qu'il connaisse lui aussi les itinéraires BIS.

**Il n'y a plus de « bons sens », ils sont « uniques » ou « interdits ».**

**Raymond Devos**

À côté de cette situation, des audits réalisés par la direction se multiplient sur le site pour la venue prochaine de la direction HSE : certains auditeurs notifient le moindre carton qui dépasse des lignes tracées au sol ! Alors, volonté réelle de faire de la prévention sur le site ou simple volonté d'obtenir une bonne note à l'audit HSE ? Le niveau d'impréparation des travaux de voirie actuels nous donne malheureusement la réponse !

Pour le reste on attendra : une centaine de salles de réunion pas ou mal ventilées, des problèmes de chauffage ou climatisation, des difficultés pour obtenir un vestiaire ou le manque de place pour travailler dans certains secteurs (jusqu'à 7 personnes pour 4 bureaux). **Si vous constatez des situations anormales sur vos conditions de travail ou de sécurité, que vous soyez salariés sous-traitant, intérimaire ou Renault, contactez les élus CGT au CHSCT.**

## La Cour d'Appel de Versailles annule le licenciement d'un prestataire du Technocentre pour « atteinte à la liberté d'expression »

Le 15 mars 2016, un salarié d'une société de prestation écrit depuis sa messagerie personnelle, en dehors des heures de travail, à tous les syndicats du Technocentre un mail invitant à organiser une projection du film « *Merci Patron !* » financé par le journal Fakir. Le 16 mars le salarié est sanctionné, mis à pied pour avoir envoyé un message à « caractère politique » à des salariés Renault. Le salarié, déconcerté par la situation et la rapidité des réactions, enregistre l'entretien avec son patron et, avec l'aide de journalistes, lance une alerte sur Internet. Suite à cette alerte, une seconde sanction est prise : le licenciement du salarié. Avec l'aide des syndicats CGT et SUD du Technocentre, le salarié conteste cette décision. Après un premier jugement aux Prud'hommes, le jugement en appel qui est tombé fin février a prononcé la nullité du licenciement. La Cour de Versailles dénonce « des faits d'atteinte à la liberté d'expression dans le cadre d'échange avec un syndicat » et a condamné la société de prestation à verser 39 000 € d'indemnités au salarié. **Le jugement confirme à l'évidence que tout salarié, Renault ou autre, a le droit de contacter, librement, les syndicats.**

## ENQUETE SALAIRES 2018

Pour répondre à l'enquête, le plus simple est de répondre sur :

[https://www.sondageonline.fr/s/salaires\\_lardy\\_2018](https://www.sondageonline.fr/s/salaires_lardy_2018)



Pour remplir cette enquête Salaires, vous pouvez utiliser vos feuilles de paie de 2018.

Pour les salariés Renault, les feuilles de paie sont disponibles sur l'intranet : MES APPLIS / MAVIE@RENAULT / REMUNERATION dans « REMUNERATIONS ET AVANTAGES SOCIAUX » ou appli PAIE

Nom / Prénom (facultatif)	H/F	Votre Entreprise	Lieu de travail Lardy /Techno/VSF/ Autre	Votre âge	Votre Ancienneté	Prof / Tech ou Position Ingénieur	Coefficient Ou Indice hiérarchique	Base rémunération ou forfait annuel

Au vu des résultats financiers 2017 de votre entreprise, trouvez-vous que les annonces d'augmentations de salaires (par exemple, chez Renault : APR/ETAM : AGS 1% + AI 1,4% et Cadres : AI 2,4%) sont :

Ridicules	Passables	Correctes	Bonnes	Très bonnes

Document à remettre à un militant CGT de votre connaissance

Par courrier : syndicat CGT LARDY - API : CTL L71 0 03 Par Fax : au 90405 (N° Complet : 01 768 90 405)

Par mail : En scannant votre feuille une fois remplie et en l'envoyant à [cgt.lardy@renault.com](mailto:cgt.lardy@renault.com)

UGICT Ingénierie Lardy

Union Générale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens